

POSTULAT

Auteur Comm. SAI, par Julien Dubuis
Objet Pour qu'un financement et une tarification uniforme ne soit pas rejetée d'emblée par la CDS
Date 14.11.2017
Numéro 2.0214

Le Conseil d'Etat est chargé de veiller à ce que la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) reste disposée à collaborer pour trouver une solution constructive aux incitatifs erronés dans le financement des prestations ambulatoires et stationnaires. Il s'agit en particulier de continuer à examiner les possibilités d'un financement et d'une tarification uniformes et de ne pas rejeter d'emblée le système de financement moniste. Pour que les critères médicaux restent prépondérants avant les questions financières, le financement et la tarification devraient être uniforme.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est chargé de veiller à ce que les cantons continuent à œuvrer avec toutes les parties concernées et en faisant preuve d'ouverture à une optimisation du financement de notre système de santé et à l'élimination des incitatifs erronés.